

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 26 MAI 2020**

Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 19 mai 2020 s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. le Maire, Gérard GORISSE.

Présents : Gérard GORISSE, Rémy LEPAGE, Sandrine POINSENET, FOMPROIX Hubert, Delphine BOUCHER, Julien HERBIN, Chantal GONCALVES, Sabine POUCINEAU, Maxime DE ANDRADE, Sarah COLAS, José GEORGELIN, Lydie DEMALVOISINE, Didier GERGOINE, Audrey VAN DERDONT, Christophe MICHEL, Bruno LEGRAND, Bernadette EGOT, Patrick BRETON, Violaine KEIME

**Secrétaire de séance : Mme Sandrine POINSENET**

### **N° 2020/26-05/1 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à vote à main levée pour la détermination de leur nombre.

L'ensemble des membres étant d'accord, Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par vote à main levée, à **l'unanimité des 19 votants**

**DECIDE** de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Certifié exécutoire  
compte tenu de la  
transmission en  
s/préfecture  
le  
et de la publication  
Le Maire Gérard GORISSE  
Le

Extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
**Le Maire, Gérard GORISSE**